

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
15 juin 2023**

PUBLIE LE : 28 JUIN 2023

Délibération n°230615-5 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le huit juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 JUIN 2023

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT

Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY

Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	4 pour le compte administratif 5 pour les autres délibérations

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022**RAPPORTEUR** : La Présidente

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2018 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Syndicat intercommunal du Château Monte-Cristo ;

VU le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 pour le budget du Syndicat ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 approuvé par délibération n°230323-3 qui reprend, par anticipation, les résultats de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2022 tels qu'ils apparaissent au compte administratif, à savoir :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	60 134.22 €	D001
Déficit n-1	B	42 196.97 €	
Recettes	C	63 755.66 €	
Déficit	D = C - A - B	- 38 575.53 €	
RAR - Dépenses	E	25 780.92 €	R1068
RAR - Recettes	F	3 269.00 €	
Déficit après prise en compte des RAR	G = D + F - E	- 61 087.45 €	
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	640 498.22 €	
Recettes	I	736 706.80 €	
Excédent n-1	J	207 794.17 €	
Excédent	K = I + J - H	304 002.75 €	
Affectation des excédents de fct en invst	G	- 61 087.45 €	R1068
Excédent fct après affectation	= K + G	242 915.30 €	R002

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de la Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

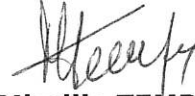
ADOpte l'affectation des résultats comptables 2022 comme suit :

- Report du résultat la section d'investissement à l'article 001 déficit d'investissement reporté : - 38 575.53 €
- Report de la section de fonctionnement de 304 002.75 € comme suit :
 - En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 61 087.45 € ;
 - En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 242 915.30 €.

Fait à Marly-le-Roi, le 28 JUIN 2023

Transmis en Préfecture et affiché le 28 JUIN 2023

Pour Extrait Conforme



Mireille TEMPEZ

Présidente du Syndicat Intercommunal

Clarisse ZANN
Secrétaire de séance